



ORDONNANCE COLLECTIVE

Code : OC-05

Date d'émission : 17 novembre 2011

Date de révision : novembre 2014

Référence à un protocole
de soins infirmiers

OUI NON

Objet : Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques lors d'un état de conscience altéré

Rédigée par : conseil des médecins, dentistes et pharmaciens,
Recommandée par : Comité des protocoles et des ordonnances collectives,
Recommandée par : L'exécutif du CII, le
Recommandée par : Comité de pharmacologie, le
Adoptée par : Comité exécutif du CMDP, le

06 mai 2010
14 juin 2010
15 septembre 2010
N/A
12 octobre 2011

Professionnels habilités

- Infirmiers et Infirmières du CSSS de Québec-Nord.

Secteur(s) d'activité(s) visé(s)

- | | | |
|--|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Service santé courant | <input type="checkbox"/> SAD | <input type="checkbox"/> Soins palliatifs |
| <input type="checkbox"/> Santé mentale | <input type="checkbox"/> Hébergement | <input type="checkbox"/> UTRF |
| <input checked="" type="checkbox"/> GMF du CSSS de Québec-Nord | <input type="checkbox"/> FEJ – scolaire | <input type="checkbox"/> FEJ – périnatalité |
| <input checked="" type="checkbox"/> Urgence | <input checked="" type="checkbox"/> UMF | |

Clientèle, catégories de clientèles ou situation clinique visée

- Usager se présentant inconscient ou avec une altération importante de l'état de conscience.

Activités réservées

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique;
- Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.

Indication / Condition d'initiation

- Usager se présentant inconscient ou avec une altération importante de l'état de conscience.

Intention thérapeutique

- Éviter les complications et orienter rapidement l'usager vers un centre hospitalier.

Contre-indications/ Limites / Référence au médecin

- Aucune.

Effets secondaires

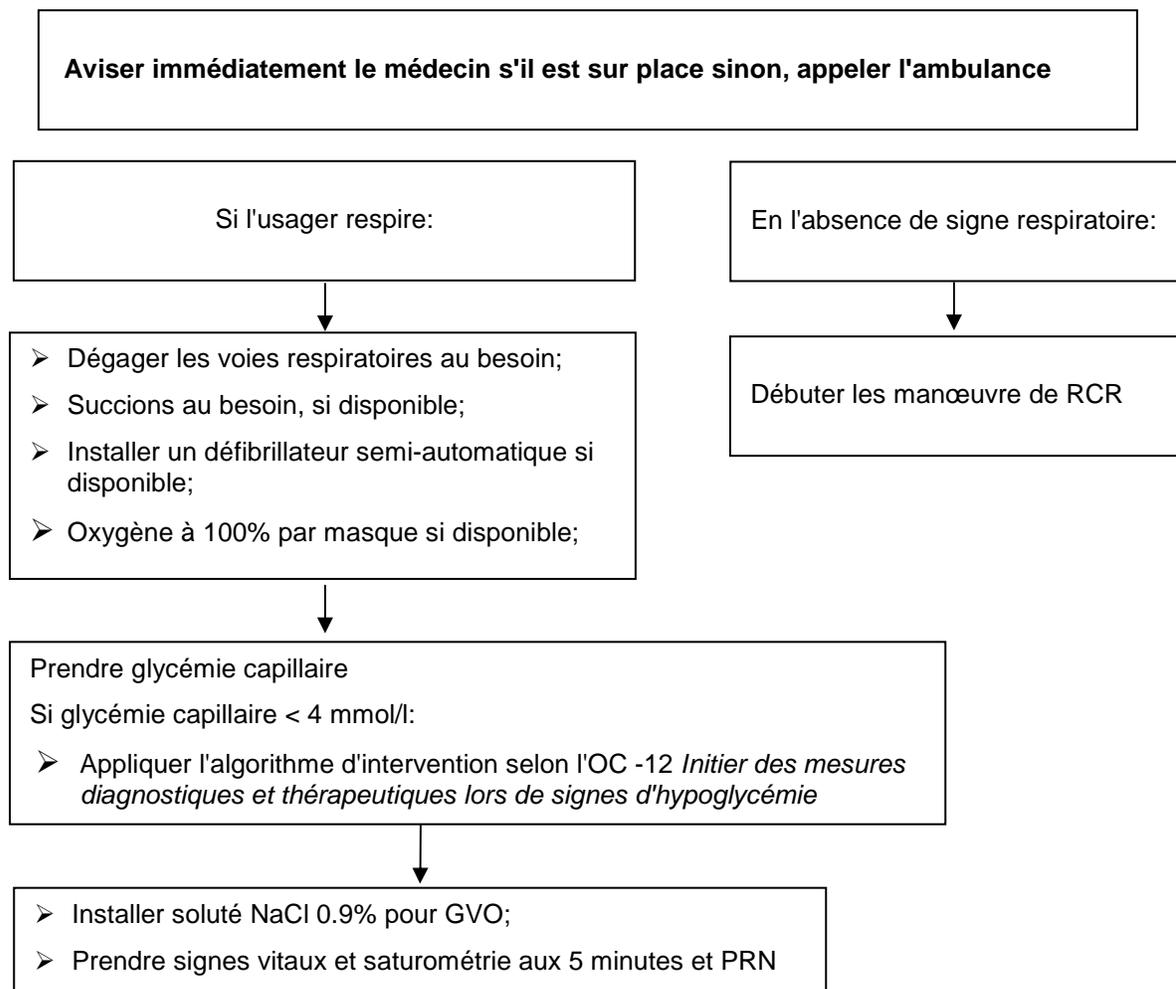
N/A

Interaction médicamenteuse

N/A

"Toute reproduction pour fin d'utilisation en dehors du CSSSQN est interdite."

Directives/ références aux outils cliniques



Précautions



Alerte nursing

- Si l'état de conscience altéré fait suite à un traumatisme suspecté, installer un collier cervical et mobiliser l'usager en bloc.

Surveillance clinique

Voir directives.

Approbation

Approuvé par l'exécutif du CMDP:

Dre Patricia Michaud,
Présidente du CMDP

12 octobre 2011
Date

Médecins répondants

Voir la liste des médecins répondants dans le « Cartable des Ordonnances collectives et règles de soins infirmiers ».

Sources

- CSSS de Québec-Nord, ordonnance collective lors de découverte médicale OC-04 DQSSI-DM.

"Toute reproduction pour fin d'utilisation en dehors du CSSSQN est interdite."